

ABONNEMENT.

SAUMUR :  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8  
Poste :  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c  
Réclames . . . . . 30  
Faits divers . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 DÉCEMBRE

BULLETIN

Le rapporteur de la commission des cré-  
dits du Tonkin a achevé avant-hier la lec-  
ture de son rapport. Les annexes ont été  
imprimées au fur et à mesure. La commis-  
sion n'a demandé que quelques modifica-  
tions de détails. Le rapport pourra donc, si  
l'on veut, être imprimé et distribué pour di-  
manche. Nous analysons brièvement ce rap-  
port et nous appelons l'attention sur sa con-  
clusion.

Après avoir démontré quelles charges  
énormes résulteraient pour nous de l'occupat-  
ion du Tonkin, le rapporteur se demande si  
la conquête est désirable. Faut-il la faire?  
Non. D'abord, parce que le suffrage univer-  
sel la repousse. Il s'est clairement prononcé.  
Il a déclaré qu'il ne voulait plus voir fondre  
les millions et couler le sang français au  
gré des hasards qui peuvent se produire à  
quatre mille lieues de la patrie.

C'est ensuite un péril budgétaire considé-  
rable. Ne faut-il pas remettre en équilibre  
un budget compromis par les expéditions  
lointaines elles-mêmes. Cet équilibre du  
budget constitue une nécessité absolue. Que  
deviendrait, alors, le crédit de la France?  
On ajoute déjà au budget de 1884 une  
charge de 79 millions. Veut-on créer un im-  
pôt nouveau, l'impôt du Tonkin? La poli-  
tique des impôts serait la plus déplorable  
des politiques.

Enfin, la France livrerait son action exté-  
rieure à tous les hasards d'une possession  
lointaine sans lendemain. Il faut envisager  
l'hypothèse d'une guerre avec la Chine et  
d'une guerre continentale. Que nous propo-  
se-t-on finalement? Le commencement d'une  
série d'expéditions.

Ce que demande le gouvernement par  
son projet de crédits, c'est le commence-  
ment de la politique d'expéditions lointai-  
nes.

Est-ce à dire qu'il faille rappeler immé-

diatement nos troupes? Non. Une liquida-  
tion de cette importance ne se règle pas  
d'un coup de télégraphe. Il faut étudier la  
question et prendre toutes les garanties, tou-  
tes les précautions nécessaires. Mais il ap-  
partient au gouvernement d'indiquer les garan-  
ties et les précautions. La commission n'a  
pas de mandat pour les rechercher. Ce serait  
même outrepasser ses pouvoirs que de le  
faire.

La commission a simplement le droit de  
considérer comme funeste pour les intérêts  
du pays l'annexion, le protectorat et tout ce  
qui pourrait mener à l'une ou à l'autre de  
ces mesures. La commission ne peut donc  
que proposer simplement une provision de  
crédits pour les troupes et la minorité n'a  
pas d'autres responsabilités à prendre. Elle  
n'a pas non plus à tendre aux gouverne-  
ments républicains, qu'elle a tant de fois  
avertis, une perche pour les tirer du bour-  
bier où ils se sont enfoncés et voudraient  
nous enfoncer avec eux.

CE QU'ON AFFICHE!

Il y aurait de quoi rire si elle n'était  
point sinistre cette comédie jouée par les  
sectaires jacobins qui dominent dans les  
Chambres et dans le gouvernement.

La majorité du pays veut le Concordat,  
l'aveu pénible en est porté à la tribune du  
Palais-Bourbon par le ministre des cultes.

Or, ce Concordat stipule qu'une indem-  
nité, pour assurer l'existence du clergé pa-  
roissial ayant fait l'abandon de ses biens à  
la nation, lui sera allouée par l'Etat.

Cette indemnité est une dette.

Le Concordat ne renferme aucune stipu-  
lation autorisant, en aucun cas, la suppres-  
sion pas plus que la suspension du paie-  
ment de cette dette.

Ne pouvant supprimer le Concordat, M.  
Goblet suspend et supprime la dette!

C'est faillir à un engagement solennel, se  
dérober à une obligation contractuelle; dans  
le monde commercial, cela constitue une dé-  
trousse à l'honneur, à la probité.

Dans leur admiration enthousiaste, les  
sectaires de la gauche ont voté, sur les fonds  
des contribuables, l'affichage de cette viola-  
tion d'un contrat national.

M. Goblet doit se fâmer d'aise.

La presse radicale ne lui en saura aucun  
gré, quoiqu'il espère.

La théorie que la France va lire sur les  
murs, déclare la Justice, porte à faux.

L'Intransigeant range M. Goblet parmi ces  
républicains qui traitent toute l'année la re-  
ligion du haut en bas, mais qui n'oseraient  
prendre sur eux de ne pas faire maigre le  
Vendredi-Saint!

Sur quoi se fonde M. Goblet pour com-  
mettre un acte formel d'arbitraire, d'ini-  
quité?

Quand il faut se donner à soi-même des  
raisons probantes pour calmer de très-hon-  
nêtes scrupules qui vous assiègent, que  
trouve-t-on? « On ne trouve que des interpré-  
tations de textes, interprétations qui sont con-  
testées par l'une des parties contractantes. . . » Le  
journal de M. Clémenceau le constate en ces  
termes.

Voilà sur quoi se fondent la conscience  
délicate, la probité scrupuleuse du ministre  
des cultes pour frapper brutalement, sans  
enquête contradictoire, de modestes prêtres  
de campagne suspects à quelques grossiers  
jacobins de village et dénoncés par eux dans  
un but électoral!

Il ne nous déplaît pas qu'un gouverne-  
ment étale impudemment, sous les yeux  
de nos populations catholiques, le témoi-  
gnage formel d'un acte d'odieuse et d'inique  
spoliation contre de pauvres prêtres désar-  
més.

Si M. Goblet espère rehausser le prestige  
et l'influence du parti républicain, il se  
trompe; la France catholique et toute la  
France honnête se lèvera indignée aux jours  
des scrutins pour protester contre « ce  
qu'on affiche », pour condamner les répu-  
blicains qui ont le triste courage, contre le  
droit, de couper les vivres aux victimes de  
leur vengeance politique.

EDMOND ROBERT.

AU PALAIS-BOURBON

Paris, 17 décembre.

M. Camille Pelletan dépose sur le bureau  
son rapport relatif aux crédits du Tonkin.

Voix nombreuses : Lisez ! lisez !

M. Pelletan donne lecture de ce document  
qui est d'ailleurs très-volumineux.

La Chambre écoute attentivement. Cepen-  
dant le silence est quelquefois troublé par  
des dénégations opportunistes et les témoi-  
gnages d'approbation des adversaires de la  
politique coloniale.

Une seule fois M. Jules Ferry interrompt  
le rapporteur par ces mots : « C'est inexact ».

La droite, l'extrême gauche et un certain  
nombre d'opportunistes applaudissent vi-  
goureusement lorsque M. Camille Pelletan  
rend hommage à l'héroïsme de nos soldats.

L'opposition conservatrice interpelle ironi-  
quement les ministres quand le rapport  
constate l'envoi de 3,634 hommes au Ton-  
kin, en octobre et en novembre, c'est-à-dire au  
moment où le gouvernement venait de faire  
afficher sur les murs : Il n'y a pas d'expé-  
dition, il n'y a pas de nouvel envoi de trou-  
pes.

— Vous n'avez cessé de mentir ! crie M.  
Paul de Cassagnac qui est aussitôt frappé  
d'un rappel à l'ordre.

Un tonnerre de bravos et d'applaudisse-  
ments éclate sur les bancs de la droite et de  
l'extrême gauche, lorsque, définissant les  
responsabilités, le rapport fait retomber sur  
les auteurs de l'entreprise le sang français  
inutilement versé au Tonkin. Un instant  
atterrés, les ministériels poussent des cla-  
meurs et des exclamations furieuses. M. Ca-  
mille Pelletan est obligé d'interrompre sa  
lecture.

Quand M. Pelletan a terminé la lecture du  
rapport, plusieurs voix opportunistes récla-  
ment la lecture de la protestation de la mi-  
norité de la commission du Tonkin.

M. Camille Pelletan dit que cette pièce fi-  
gure au rapport comme annexe. Elle est  
très-volumineuse.

Le rapporteur ne peut la lire, mais il  
demande que la Chambre autorise la publi-

28 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE COMPAGNON INVISIBLE

Par ANAIS SÉGALAS

XXIII

SERMENT DE VENGEANCE

(Suite)

Léopold frémit et ne répondit pas. James recon-  
naîtrait ce nom de Jonceray comme étant celui de  
l'adversaire de son frère, et sa première vengeance  
serait d'apprendre à Valentine le fatal secret.

— Votre nom, je vous prie, répéta James,  
croyant qu'il n'avait pas entendu.

— Mon nom... Léopold... Léopold André, bal-  
butia-t-il, en ne donnant que ses deux noms de  
baptême.

— Léopold André, répéta James, croyant,  
comme l'avait espéré Léopold, qu'André était le  
nom de famille.

— Nous ne nous reverrons probablement plus,  
dit James. Dès demain, je quitte la Suisse, où, par  
parenthèse, je ne suis venu que par hasard, parce  
qu'au lieu de me procurer chez le libraire le guide  
du voyage en Ecosse, je n'ai pu trouver que celui  
de la Suisse. Il m'a semblé intéressant, je suis venu  
en me promenant. Je compte aller faire ensuite ma  
petite tournée en Ecosse, et dans deux ou trois mois

au plus, je retournerai à New-York pour m'y fixer.  
Tous mes vœux pour votre bonheur, à vous et à  
votre femme, monsieur André, dit-il en lui tendant  
sa main, dans laquelle Léopold mit une main  
tremblante et glacée.

Valentine, qui, toute frémissante, avait vu de  
loin Léopold et James Harwing s'aborder et se  
parler, n'osait pas s'avancer. Lorsque l'Américain  
lui avait répondu avec son flegme habituel :  
« Mais, madame, je vous vois aujourd'hui pour la  
première fois, » elle était restée stupéfaite... mais  
après le premier moment de surprise et de bon-  
heur, elle se dit que pourtant elle reconnaissait à  
n'en pas douter les traits de son premier mari.  
Elle se souvenait assez de ce caractère frappé à la  
glace pour comprendre qu'il était plus susceptible  
d'une cruelle ironie que de reproches violents, et  
quand elle le vit de loin parler à Léopold, elle se  
dit en frémissant qu'il ne l'avait quittée peut-être  
que pour aller s'expliquer sans retard avec ce  
second mari et le sommer de lui rendre son bien.  
Alors, dans une anxiété inexprimable, elle attendit,  
se tint à l'écart, sentant que sa présence entre ses  
deux ennemis redoublerait leur irritation, et  
qu'elle arriverait entre eux, non comme l'eau  
pour éteindre le feu, mais comme un souffle d'ou-  
regan pour le raviver.

Mais quand elle vit James Harwing s'éloigner  
en serrant la main de Léopold, elle ressentit une

joie immense, sans mélange, sans ombre de doute;  
elle courut à Léopold, et se jeta dans ses bras, en  
s'écriant :

— Ce n'est donc pas lui ! nous ne serons donc pas  
séparés, nous sommes l'un à l'autre pour la vie !

— Oui, pour la vie, ma bien-aimée, dit Léopold,  
avec une tendresse pleine d'effroi, car d'un mo-  
ment à l'autre James pouvait connaître son nom,  
et se faire une joie féroce d'aller dire à Valentine  
qu'elle avait épousé le meurtrier de son premier  
mari.

— Ainsi, continua Valentine, malgré cette res-  
semblance terrible, ce n'est pas lui ?

— C'est bien lui, répondit Léopold, qui est M.  
Harwing.

— Ah ! grand Dieu ; mais alors... explique-moi  
cette énigme !

— Ton premier mari est bien mort ; celui qui  
vient de me quitter, qui lui ressemble comme s'il  
venait de ressusciter, et qui porte le même nom  
que lui, c'est son frère jumeau.

— So pourrait-il ? une pareille ressemblance !  
William me l'avait bien dit qu'il avait un frère qui  
lui ressemblait, mais il me l'avait dit si tranquille-  
ment, si brièvement, que jamais je n'aurais cru...  
Oh ! quelle joie ! quel fardeau de moins sur le  
cœur. Vite, remontons à cheval, tâchons de le re-  
joindre ; moi aussi, je veux lui serrer la main.

— C'est impossible ! s'écria Léopold en pâli-

sant ; je l'ai vu remonter à cheval en me quittant,  
il a sur nous beaucoup d'avance, nous l'avons  
perdu de vue et nous n'avons plus la chance de le  
retrouver qu'au sommet du Rigi. Or, nous en  
sommes encore bien loin, cette terrible émotion  
l'a brisée, et, si tu m'en crois, nous allons retour-  
ner à Lucerne et regagner notre hôtel, où tu  
pourras prendre du repos.

— Il est certain, répondit Valentine encore toute  
tremblante, que je ne me sens plus la force de  
continuer notre ascension.

— Je te le disais bien ! s'écria Léopold, qui  
s'empressa de la ramener à cheval et d'y remonter  
lui-même, pour retourner sur ses pas et reprendre  
avec sa femme la route de Lucerne.

XXIV

UNE MAISON HISTORIQUE

Le calme et le bonheur étaient revenus pour  
Valentine, qui croyait ne plus avoir aucun danger  
à redouter. Ne craignant plus d'être poursuivie,  
elle se serait attardée volontiers dans les cantons  
les plus pittoresques, pour les admirer à son gré ;  
mais Léopold, voulant à tout prix éviter ce fatal  
James, qui d'un mot pouvait les séparer, pensait  
que la fuite était plus nécessaire que jamais. Il  
fallait laisser à James le temps de retourner à  
New-York, où il devait, avait-il dit, être de retour  
dans deux ou trois mois. Sous prétexte de voir

cation de cette pièce au *Journal officiel* de demain.

M. Paul Bert insiste pour la lecture, en accusant la majorité de la commission d'intolérance.

M. Georges Périn répond à cette accusation. Au nom de la majorité, il justifie la proposition de M. Camille Pelletan.

La lecture est ordonnée par 253 voix contre 244.

M. Casimir-Périer donne lecture de son contre-rapport qui est un chef-d'œuvre de maladresse.

L'opposition souligne à chaque instant par des rires et des exclamations ironiques les passages les plus maladroits.

— Nous demandons à la Chambre de voter l'affichage ! crie un député de la droite.

Devant ces témoignages peu flatteurs, M. Casimir-Périer, qui a commencé la lecture d'une voix fière et avec des accents pompeux, baisse bientôt le ton et donne à son débit un mouvement vertigineux.

Il lui tarde évidemment d'avoir terminé.

En résumé, la protestation de la minorité nous paraît être le simple développement de la déposition de M. Brière de l'Isle devant la commission du Tonkin.

La lecture de la protestation terminée, une quarantaine de députés opportunistes saluent M. Casimir-Périer de leurs applaudissements et de leurs bravos.

A M. Casimir-Périer succède M. Hubbard. Celui-ci vient lire à la tribune son rapport sur les crédits de Madagascar.

Au milieu du bruit des conversations, impossible de saisir un seul mot de ce dernier rapport.

Lorsque M. Hubbard a terminé, M. Brisson, se levant au banc des ministres, dit que le gouvernement accepte pour la discussion des rapports tel jour qu'il plaira à la Chambre de fixer.

Le gouvernement, ajoute-t-il, maintient dans son intégrité sa demande de crédits, en donnant au vote de ces crédits cette signification que la France entend rester au Tonkin.

Cette déclaration provoque les applaudissements des partisans de la politique coloniale.

La discussion des projets d'ouverture des crédits est fixée à lundi prochain.

#### MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS.

Tous les gens sensés se sont demandé si le Conseil municipal de Paris pouvait trouver son rival en bêtise et en haine stupide.

Sur ce point, il a été égalé sinon dépassé par celui de la troisième ville de France, par les édiles de Marseille.

On sait que S. M. l'impératrice Eugénie a donné généreusement à la ville de Marseille sa propriété du Pharo, pour être transformée en hôpital, après que deux décisions judiciaires auroient reconnu qu'elle en était véritablement propriétaire.

Devant cette action si noble, si généreuse, le Conseil municipal trouva bon de prendre la décision la plus mesquine et la plus grotesque qu'on puisse imaginer.

Il se refusa à payer les frais d'enregistre-

ment des deux jugements, et sans vergogne, sans doute pour témoigner sa reconnaissance à la généreuse donatrice, il lui intenta un procès pour mettre à sa charge lesdits frais.

C'est tout simplement monstrueux !

Et pourtant telle a été la manière d'agir du Conseil municipal de Marseille à l'égard de sa généreuse donatrice.

D'après le proverbe qui dit : « Quand on prend du galon, on ne saurait trop en prendre », les fameux conseillers municipaux de Marseille se sont dit : « Nous ne sourions aller assez loin dans la voie de la stupidité. »

Et là-dessus ils ont soulevé le conflit.

Nos gens de l'administration républicaine, emboitant le pas derrière les muets du littoral de Marseille, ont poursuivi l'Impératrice et formé des oppositions sur les loyers de tous ses immeubles.

Tous ces tyranneaux de la République méritaient de marcher de front dans cette voie.

La municipalité vient enfin d'avoir une lueur de raison, et le maire de Marseille a fini par signer un compromis mettant les frais de la donation à la charge de la ville.

Il y en a qui mettent un jour à reconnaître qu'ils ont commis une bêtise ; les édiles de la troisième ville de France ont mis trois ans.

Comme certains employés, ils ne sont pas précisément de la grande vitesse.

### ÉTRANGER

#### UNE PROCLAMATION AUX ÉTATS-UNIS

Pendant qu'en France le gouvernement républicain ne cesse de faire la guerre à la religion, le Président de la République des États-Unis vient de lancer la proclamation suivante au sujet du *Thanksgiving day*, ou jour d'action de grâces à Dieu :

« Le peuple américain a toujours de bonnes raisons pour remercier le Dieu tout-puissant, dont la vigilance et la protection se sont manifestées dans chaque période de la vie nationale. Il est donc convenable qu'une nation aussi favorisée consacre, chaque année, un jour spécialement désigné à cet effet, pour reconnaître la bienveillance de Dieu et le remercier de ses bontés.

» En conséquence, moi, Grover Cleveland, président des États-Unis d'Amérique, fixe par les présentes le jeudi 26 novembre courant comme jour d'actions de grâces et de prières publiques, et j'invite tout le monde dans le pays à célébrer ce jour. Que ce jour-là toutes les affaires soient suspendues ; que le peuple s'assemble dans ses rendez-vous ordinaires du culte ; que, par des prières et des cantiques, il témoigne de sa gratitude envers le dispensateur de tous les biens qui nous ont été donnés pendant l'année écoulée ; qu'on le remercie d'avoir conservé l'unité de notre nation et de nous avoir préservés du danger d'une convulsion politique ; de la paix, de la sécurité et du calme qu'il nous a accordés, tandis que les

guerres et les bruits de guerre ont affligé d'autres nations de la terre ; de nous avoir préservés des malheurs de l'épidémie qui a semé les morts par milliers dans d'autres contrées et à rempli les rues de personnes en deuil ; des récoltes abondantes dont il a récompensé les travaux des cultivateurs et a enrichi la nation, et pour la joie que causent dans tout le pays cette abondance et cette prospérité. »

Signé : GROVER CLEVELAND.

Par le président, T.-F. BAYARD,  
secrétaire d'Etat.

#### UNE FÊTE MILITAIRE EN RUSSIE.

Au lendemain de la Sainte-Barbe, il nous paraît intéressant de rapporter, d'après le *Message Officiel de Saint-Petersbourg*, comment la Cour de Russie célèbre la fête de Saint-George, patron des guerriers, et qui a donné son nom à un des principaux ordres de chevalerie de l'empire des Czars. Il y a là des détails de mœurs absolument ignorés du public français :

« L'administration de la cour impériale fait savoir aux dames et aux cavaliers de la cour que par ordre de S. M. l'Empereur, se réuniront au Palais-d'Hiver le 26 novembre, jour de la fête patronale de l'ordre militaire de Saint-George le Victorieux, toutes les personnes des deux sexes appartenant à la cour impériale et y ayant entrée, les chevaliers de l'ordre de Saint-George, ainsi que les militaires ayant des sabres d'honneur d'or ornés de diamants et les décorés des insignes de l'ordre militaire, les officiers de la garde, de l'armée et de la marine présents à Saint-Petersbourg. On se réunira à onze heures et demie. Les dames de la cour, les personnes ayant accès au-delà du poste des chevaliers-gardes, les chevaliers de Saint-George, les porteurs d'armes ornées de diamants et les décorés de l'ordre militaire se réuniront dans la Salle-Blanche, les autres dans les appartements de réserve.

» Les chevaliers de Saint-George, les porteurs d'armes ornées de diamants et les décorés de l'ordre militaire sont invités à un banquet qui aura lieu à 5 heures et demie dans la salle Nicolas, en présence de Leurs Majestés. Les dames seront en costume russe, les cavaliers en grande tenue de gala, les chevaliers de l'ordre de Saint-André porteront le collier de cet ordre. »

Au jour indiqué, 26 novembre-8 décembre, les détachements de troupes, composés exclusivement des décorés de l'ordre de Saint-George, ont été passés en revue par l'Empereur, accompagné des grands-ducs feld-maréchaux. Un service religieux a ensuite été célébré dans la cathédrale du palais suivi de « prières pour l'armée russe ainsi » que de prières (avec genuflexion) pour le » repos de l'âme des guerriers tombés sur » les champs de bataille. »

Le soir, un dîner, auquel l'Empereur a assisté, a été servi aux chevaliers de l'ordre. Le premier toast a été porté par l'Empereur de Russie à l'Empereur d'Allemagne, doyen des chevaliers de Saint-George ; le second à tous les chevaliers de l'ordre.

Puis il reprit avec un grand sang-froid :

— Mais où est donc son marteau ?  
— Son marteau ? demanda le gardien stupéfait.  
— Oui, celui avec lequel il voulait démolir la gloire de Jeanne d'Arc ?

Le gardien ouvrit de grands yeux, qui semblaient lui sortir de la tête, puis, ne voulant pas être pris au dépourvu, il répondit tranquillement :

— Nous ne l'avons plus, monsieur, il a été volé par un visiteur.

— Ah ! très-bien, dit Léopold, qui retourna regarder le portrait de Voltaire, et se mit à méditer devant l'image de ce révolutionnaire grand seigneur, qui n'avait rien de belleveillé, et semblait avoir semé sur son habit de cour les paillettes de son esprit.

Il songeait au siècle passé, lorsqu'il sentit une main lui frapper sur l'épaule.

(A suivre.)

Champoiseau se promène tout seul, d'un air absorbé, sur les bords de la Seine.

Un de ses voisins de campagne le rencontre :

— Qu'est-ce que vous faites là ? Vous paraissez inquiet.

— Mais oui ; figurez-vous que j'étais tout à l'heure avec un ami, qui vient de tomber à l'eau et qui se repaît pas. J'ai peur qu'il ne se soit noyé.

— Y a-t-il longtemps qu'il est tombé ?  
— Deux heures, au moins !

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 décembre.  
Les dispositions de la Bourse sont excellentes en ce qui concerne les rentes françaises et les obligations.

Le 3 0/0 monte à 80.30, l'amortissable à 82.85, le 4 1/2 0/0 à 109.25.

La Banque de France reste à 4.750.

Le Crédit Foncier est très-ferme à 1.337.50. Dans la séance d'hier il a été autorisé pour 2 millions 761.500 francs de prêt fonciers et pour 477.477 fr. de prêts hypothécaires.

Les Obligations Foncières et Communales ont été l'objet de demandes très-suívies.

La Société Générale est ferme à 447.50.

La Banque d'Escompte est toujours à 448.75. de 5 0/0 italien est fermement tenu à 97.

La Société des Immeubles de France est demandée à 422.50.

Les Dépôts et Comptes courants sont à 598.75.

Les actions de Panama sont à 402.50, mais la spéculation tente un effort désespéré pour relever les cours. Si la tentative réussit, il faudra vendre au plus vite.

Les actions de chemins de fer sont calmes.

### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

#### Goblet affiché

La Chambre, comme nous le rapportions hier, a voté l'impression et l'affichage du discours de M. Goblet dans toutes les communes de France. Ne pourrait-on pas, dit très-spirituellement un de nos confrères, faire suivre le discours de M. le ministre des cultes de la nomenclature de tous les desservants dont le traitement a été supprimé dans de si nombreux diocèses ? Il y aurait là un commentaire très-éloquent de la harangue ministérielle. Nous applaudirions volontiers à une telle publicité. Plus les hauts faits de ce genre seront divulgués et plus se développera la réaction si heureusement commencée contre le gouvernement de la République.

Cette publicité est excellente, en effet, mais elle coûte cher.

L'affichage d'une déclaration ministérielle coûte, en chiffres ronds, trente six mille francs.

Bons contribuables !

Nous lisons dans la *Petite France* :

« SAUMUR. — Section de la Société de topographie. — Les cours de topographie à l'usage des élèves du bataillon scolaire commenceront le mercredi 23 décembre, à 7 h. 1/2 du soir, dans une des salles de la mairie.

» M. le capitaine Doussain, du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, résumera aux élèves les principes élémentaires de la topographie, la manière de lire les cartes d'état-major, etc.

» Aussitôt que possible, des promenades seront organisées. »

#### NOMINATIONS D'INSTITUTEURS ET D'INSTITUTRICES.

Sont nommés :

A Angers, rue Bodinier, M. Corcé, en remplacement de M. Duguet, admis à la retraite ; école des Justices, M. Bédouet, en remplacement de M. Corcé ; place Grégoire-Bordillon, M. Moreau (Louis), en remplacement de M. Marchand, en congé ; orphelinat municipal, M. Onillon, en remplacement de M. Goblet.

Saint-Lambert-des-Levées, M. Goblet, en remplacement de M. Ménard.

Vihiers, M. Ménard, en remplacement de M. Moreau.

Rochefort-sur-Loire, M. Angebault, en remplacement de M. Bédouet.

Saint-Léger-des-Bois, M. Bougère, en remplacement de M. Angebault.

Saint-Clément-des-Levées, M. Lesueur, en remplacement de M. Viaud, admis à la retraite.

Bagneux, M. Mahiet, en remplacement de M. Lesueur.

La Plaine, M. Bannier, en remplacement de M. Mahiet.

Saint-Martin-des-Bois, M. Gouzil, en remplacement de M. Bannier.

Chapelle-Saint-Laud, M. Luard, en remplacement de M. Florance, en instance de retraite.

Fontaine-Guérin, M. Vaugouin, en remplacement de M. Bompis, en congé.

Fontaine-Milon, M. Bouilly, en remplacement de M. Vaugouin.

Brain-sur-l'Authion, M. Pinard, en remplacement de M. Bouilly.

vite, pour voir beaucoup, Léopold avait entraîné rapidement sa femme de montagne en montagne, de canton en canton, d'Interlaken à Berne, et de Berne à Genève, où ils venaient d'arriver pour n'y rester qu'un jour ou deux, et, de là, traverser le Simplon pour passer en Italie.

Une fois à Genève, Léopold voulut faire une rapide visite à Ferney, qui est tout au plus à deux lieues de distance de Genève ; mais Valentine, fatiguée de ces excursions continuelles, resta à l'hôtel pour se reposer et le laissa partir seul, pour voir la maison de Voltaire, en lui recommandant bien de ne pas s'y attarder et d'être de retour auprès d'elle avant la fin de la journée.

Il arriva donc seul dans la célèbre retraite, dont le propriétaire actuel, nommé M. Lambert, a le bon esprit de ne pas garder pour lui seul les souvenirs de Voltaire, et tous les jours, de midi à quatre heures, laisse un libre accès aux curieux.

Il parcourut le parc, traversa l'allée où Voltaire allait souvent travailler, suivi de son jardinier, alors enfant de quatorze ans, qui lui tenait son grand portefeuille de cuir, jusqu'au moment où il s'installait pour écrire ses pages étincelantes et sardoniques.

Léopold monta les marches du perron et entra dans l'appartement de l'illustre raillleur, dont l'œuvre fut immense, mais dont l'inspiration n'était pas précisément du feu sacré et sentait un peu

le roussi.

Il traversa le salon, en examinant les vieux meubles, pleins de souvenirs, puis entra dans la chambre de Voltaire. Il regarda ce lit où dormait jadis celui dont l'esprit sarcastique et brillant tient encore aujourd'hui tant de lecteurs éveillés. Ce lit, fort simple et de forme antique, avait un couvre-pied blanc, semé de bouquets de diverses couleurs ; les tentures de la chambre étaient en soie grise, également à ramages, et divers portraits ornaient les panneaux.

Le gardien de la maison, qui servait de cicérone à Léopold, lui dit avec le ton monotone d'un monstre de figures de cire qui répète la même leçon à tous les curieux :

— Ce portrait que vous voyez là est celui de M. de Voltaire, à l'âge de quarante ans ; ce personnage couronné de lauriers, c'est le grand acteur Lekain. A la gauche de la cheminée, cette dame poudrée, c'est M<sup>me</sup> Duchâtelet.

Il lui montra ensuite la canne légendaire de Voltaire, qui, par le fait, est le couteau de Jeannot, car on la vend à tous les riches Anglais et on la remplace toujours.

— Cette canne, dit le gardien, est celle dont se servait M. de Voltaire, et, comme vous le voyez, elle est très-bien conservée.

— Ah ! c'est la canne de Voltaire ! dit Léopold en l'examinant curieusement.

La Boballe, M. Besson, en remplacement de M. Pinard.  
 Saint-Lezin, M. Beaussier, en remplacement de M. Besson.  
 Landemont, M. Noblanc, en remplacement de M. Beaussier.  
 Les Gardes, M. Mousset, en remplacement de M. Noblanc.  
 La Meignanne, M. Lepauvre, en remplacement de M. Onillon.  
 Gesté, M. Gaudicheau, en remplacement de M. Lepauvre.  
 Lande-Chaste, M<sup>lle</sup> Caillé, en remplacement de M<sup>lle</sup> Forty de Lamarre.  
 Chenebutte-les-Tuffeaux, M<sup>lle</sup> Terrien, en remplacement de M<sup>lle</sup> Caillé.

**MŒURS RÉPUBLICAINES.**

Lors de la réception préfectorale du 4<sup>er</sup> janvier 1885, le citoyen Assiot, préfet de Vaucluse (ancien préfet de Maine-et-Loire), estimant que les tendances du tribunal de commerce d'Avignon n'étaient pas à la hauteur de son opportunisme, n'imaginant rien de mieux que de mettre ledit tribunal à la porte.  
 Le tribunal adressa une protestation à M. le garde des sceaux et réclama une réparation. Le grand chef de la magistrature française estima sans doute que le fait de mettre un tribunal à la porte était une façon très-républicaine de lui témoigner son respect, et refusa toute réparation.  
 Le libre suffrage des négociants d'Avignon n'a pas partagé cette opinion.  
 Aux dernières élections consulaires du 6 décembre dernier, tous les membres du tribunal ont tenu à se représenter devant leurs électeurs et ont obtenu une éclatante victoire, malgré la plus scandaleuse pression électorale.  
 Que fera le préfet de Vaucluse au premier janvier 1886 ?  
 On croit que cette fois il jettera le tribunal par la fenêtre !  
 Citoyen Assiot, ne vous gênez donc pas, profitez de votre reste...

On lit dans le *Gaulois* :  
 « La vie de château en Touraine bat son plein. Hier soir mercredi, M. le comte et M<sup>lle</sup> la comtesse de Fitz-James réunissaient, dans leur beau château, la fine fleur de ce pays privilégié.  
 » Après un dîner où tous les hommes portaient l'habit rouge, un cotillon des plus animés a été organisé.  
 » On remarquait parmi les plus jolies femmes : M<sup>lle</sup> la baronne de Boutray, la blonde comtesse de Kergariou, M<sup>lle</sup> Goldschmidt, M<sup>lle</sup> Heinguerlot, la comtesse de Mareuil, la marquise de Castellane, la jeune marquise de Talhouët et toute la garnison de Tours et de Saumur.  
 » Pendant le souper, qui a été des mieux ordonnés, on a tiré un magnifique feu d'artifice.  
 » Cette intervention de Ruggieri ou de ses émules est une innovation que nous recommandons à ceux de nos lecteurs qui prennent à tâche d'égayer leurs réceptions de province.  
 » Les gens du pays adorent ce genre de spectacle, et les électeurs n'en votent pas plus mal. »

**M. RIVIÈRE A LA TRIBUNE**

M. Rivière, député d'Indre-et-Loire, a eu, à la tribune, le succès d'éloquence auquel il est accoutumé. Nous enregistrons les appréciations de quelques journaux de nuances politiques diverses.  
 L'*Univers* se donne la peine de peindre son genre oratoire :  
 « M. Rivière n'a jamais été bien éloquent, et toujours, en parlant, il a eu l'air de se croire d'une éloquence extrême. Il prend des poses, il fait des mines, il a des gestes, il souligne ses mots, il débite ses phrases d'un accent qui voudrait être narquois ; bref, il semble constamment dire : Goûtez-moi ce joli trait ! C'est un lourdaud qui tient à passer pour galant. Quoi qu'il fasse, il ne saurait y parvenir, bien entendu, et le seul résultat de ses laborieux efforts, c'est d'ennuyer mortellement ceux qui l'écoutent. Ils sont peu nombreux, d'ailleurs.  
 » Or, hier, ses patients étaient moins nombreux que d'habitude, M. Rivière, toujours en progrès, étant parvenu à un degré d'insuffisance et de suffisance que l'on ne connaissait point avant lui. Un bavard prétentieux, quelle piaie ! M. Rivière a parlé

durant plus d'une heure. A la fin de son discours, il n'y avait personne dans la salle qui ne causât avec son voisin. Soyons juste pourtant : le député d'Indre-et-Loire avait promis, au début de son discours, d'être accablant ; sachons reconnaître qu'il s'en tenna sa promesse, et qu'il a été bien accablant. »

La *Liberté*, journal républicain, ne s'est pas moins ennuyée que l'*Univers* à entendre M. Rivière :

« Pendant deux heures — plaiguez-nous, ami lecteur ! — il nous a fallu entendre la rengaine habituelle qui est l'accompagnement de toutes les demandes d'invalidation.  
 » M. Rivière ne veut pas qu'on admette ses collègues de la Lozère que le suffrage universel, lui, a trouvés à sa convenance.

» M. Rivière, qui est un véritable courant, a découvert qu'on pouvait déplacer 4,500 voix pour modifier le résultat. Et M. Rivière susurrail toujours... Il s'arrête enfin. »

La *Patrie* est d'accord avec tous ses autres confrères sur le poids de l'éloquence de M. Rivière. Elle met en outre sa bonne foi en évidence :

« Ces conclusions ont été combattues par M. Rivière, un des plus pesants orateurs que la Chambre défunte ait légué à la Chambre actuelle. Le vieil air de l'influence clérical, si usé qu'il soit, n'a pas paru trop banal, trop ridicule, trop démodé à M. Rivière, qui, d'ailleurs, n'en avait pas d'autre à offrir à son public.  
 » M. Rivière a accepté comme parole d'évangile tout ce qu'on disait contre l'élection, dédaignant, au contraire, dans son impartialité sereine, les contre-protestations, les dénégations les plus dignes de foi, signées des noms les plus respectables.

» Il n'a pas suffi d'un seul orateur pour accabler la Lozère... M. Rivière ayant plutôt nui à sa cause qu'il ne l'avait servie, on a lancé à la tribune M. Thevenet. »

Le *Journal des Débats* se moque agréablement de l'éloquence de notre député, « qui a mis, dit-il, en pleine lumière la « grande croisade » du clergé lozérien en faveur des conservateurs. »

« C'est lui, ajoute le journal républicain, qui a découvert certain *Catéchisme de l'électeur* dont l'évêché ne peut qu'être l'éditeur responsable, puisque la *Semaine religieuse* du cru l'a imprimé, et qu'il y a dans le dossier un exemplaire où un curé a écrit de sa main : « A lire. » Et pourtant, dit M. Rivière, « on devrait bien avoir conservé dans cette région vénérable le souvenir des églises » du désert et des persécutions de l'édit de Nantes ! » Le vote du 4 octobre tendrait à prouver qu'on ne s'est pas assez souvenu : il doit évidemment être vicié. »

Nous abrégons ces citations, qui suffisent à donner une idée de l'impression laissée par l'éloquence de M. Rivière, qui d'ailleurs s'est plaint lui-même dans son discours qu'on ne l'écoutait pas. Il en parle à son aise, le malheureux. De plus longues appréciations ne feraient que répéter les précédentes.

C'est toujours la même chose : « Quel lourdaud ! Quelle prétention ! Quel creux verbiage ! Quel pavot ! Quel interminable bavard !

Allons, M. Rivière devra renoncer à passer pour un grand homme à Paris.  
 (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

Par application des dispositions de la loi du 13 mars 1875, M. le général de brigade Legerot (Pierre-Achille), commandant l'artillerie du 9<sup>e</sup> corps d'armée, est placé, à dater du 16 décembre 1885, dans la 2<sup>e</sup> section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

**TOURS.**

*Les caravanes d'Italiens.* — Les troupes de saltimbanques italiens et de rôdeurs qui s'étaient établis à Saint-Pierre-des-Corps extra et sur la route de Grammont, hors barrière, ont reçu l'ordre du parquet de quitter Tours pour n'y plus revenir.

C'est là une excellente mesure, et il serait désirable qu'on la prenne plus souvent pour ne pas être encombré par tous ces rôdeurs qui viennent de l'autre côté des Alpes pour nous piller et nous exploiter.

**LE CURÉ DE PIOUSAY**

Ainsi que nous l'avons annoncé, le tribunal de Melle a rendu, samedi, son jugement dans le procès qu'on a appelé « l'affaire du curé de Piousay ».

On sait que ce prêtre vient d'être poursuivi pour « exercice illégal de la médecine et pour avoir censuré les actes du gouvernement ». Cette poursuite a été amenée par les dénonciations de quelques fortes têtes de Piousay, qui ne peuvent pardonner à leur curé d'être aimé pour le bien qu'il fait. On a voulu frapper en lui les catholiques et les conservateurs des Deux-Sèvres. Dans certains départements on supprime le traitement des pauvres curés de campagne pour punir les électeurs d'avoir voté contre les opportunistes. Dans les Deux-Sèvres, on fait mieux, on les traduit en police correctionnelle.

Le jugement a donc été rendu samedi. Vendredi, le *Mémorial des Deux-Sèvres*, organe opportuniste et, par conséquent, officieux, publiait un article violent contre le vénérable ecclésiastique.

Le journal de la préfecture avait pourtant déjà consacré six colonnes à rendre compte du procès. Mais ne fallait-il pas rappeler aux membres du tribunal qu'avant d'être des juges, ils devaient obéir en serviteurs de la coterie qui nous gouverne ?

L'article du *Mémorial* commençait ainsi :  
 « C'est demain samedi que le tribunal de Melle rendra son jugement dans l'affaire du curé de Piousay ; nous connaissons la fermeté des juges qui le composent et nous attendons avec confiance une décision qu'inspirera le seul sentiment du devoir, envisagé sans faiblesse comme sans passion. »

Le tribunal a compris.  
 Le curé de Piousay, avons-nous dit, a été condamné à 20 fr. d'amende pour exercice illégal de la médecine et à huit jours de prison pour de prétendues critiques des actes du gouvernement.

Quand les incendiaires et les assassins de la Commune tiennent le haut du pavé, il est logique que les honnêtes gens soient mis en prison.

Et voulez-vous savoir quels sont les propos pour lesquels l'honorable curé de Piousay a été condamné ? Ecoutez le *Mémorial des Deux-Sèvres* dont on ne saurait suspecter la partialité.

Il aurait dit : « qu'on introduisait dans les écoles des livres qui profanaient et empoisonnaient l'âme des enfants ; qu'il fallait leur apprendre le catéchisme puisque l'instituteur et l'institutrice laïque ne le faisaient pas ». Il aurait dit encore « qu'on était surchargé d'impôts ; que ces gens s'engraissaient à nos dépens » ; et, à propos du Tonkin, « qu'on faisait la guerre à des sauvages qu'on aurait mieux fait de laisser tranquilles ; que demain nous aurions la famine, qu'il fallait prier pour la cessation de la guerre, de la peste, du choléra. »

Le curé de Piousay a nié énergiquement avoir tenu ces propos ; il a affirmé que ses paroles avaient été odieusement travesties. Pour nous, cela n'est pas douteux.

Mais en admettant qu'il se soit réellement exprimé dans les termes rapportés par le *Mémorial des Deux-Sèvres*, y avait-il là matière à une condamnation ? Quel est l'homme impartial qui oserait le soutenir ?

Si le curé de Piousay a mérité huit jours de prison pour avoir dit qu'il fallait apprendre le catéchisme aux enfants, que nous étions surchargés d'impôts et qu'on aurait mieux fait de laisser nos soldats en France au lieu de les envoyer au Tonkin, que ne poursuit-on les journaux qui tiennent le même langage, les députés qui partagent ces sentiments et les 3,500,000 électeurs qui les ont nommés ? Que ne poursuit-on également les radicaux qui jugent les opportunistes en des termes autrement sévères que n'aurait pu le faire le curé de Piousay ?

Où s'arrêtera-t-on dans une pareille voie ? Bientôt il faudra se découvrir en prononçant le nom de M. Jules Ferry ; sinon on vous enverra remplacer en prison la citoyenne Louise Michel.

Le jugement du tribunal de Melle aura peut-être l'approbation de la coterie qui a ordonné les poursuites ; il n'aura pas, assurément, celle de l'opinion publique.

Si l'honorable curé de Piousay n'en appelle pas de la décision qui vient de le frapper, il pourra du moins se consoler de l'injustice des uns en pensant qu'il possède les sympathies des autres ; et ces autres sont les honnêtes gens de tous les partis.

(*Journal de l'Ouest.*)

**SAINT-NAZAIRE.**

On assure que la visite de M. le vice-amiral Duperré, à Saint-Nazaire, a pour but d'étudier un projet de défense de l'entrée de la Loire par des torpilleurs.

Plusieurs stations seraient établies entre Lorient et Nantes.

De cette façon, le port de Saint-Nazaire et la flotte de la compagnie transatlantique seraient mis à l'abri d'un coup de main.

En ce moment où les œufs frais sont si chers, nous recommandons à nos lecteurs le *Saccharo-Crème* qui a obtenu le diplôme d'honneur au grand Concours culinaire du 29 janvier 1885, réunissant à Paris les principaux cuisiniers du monde entier. — A l'aide de ce produit on prépare en 5 minutes de délicieuses crèmes et gelées de toutes sortes. — Seul dépôt, ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean. — Prix : 4 fr. 40 c. le flacon.

HOMMES, Indre-et-Loire, le 23 mai 1885. J'ai donné vos Pilules suisses à différentes personnes qui s'en sont trouvées très-satisfaites. C'est un purgatif excellent. Je puis vous dire que beaucoup de mes amis en achètent, surtout ceux qui ont la digestion difficile. J. M., à Hommes (Indre-et-Loire) ; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

**Théâtre de Saumur**  
 Direction : J. BRETON.

Lundi 21 décembre 1885,

**CHARLES VI**

Grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, paroles de MM. Germain et Casimir Delavigne, musique de F. HALÉVY.

**Distribution :**

Charles VI.....	MM. Dechesne.
Le Dauphin.....	Goffoël.
Raymond.....	Neveu.
Lord Bedford.....	Vincent.
Gontran.....	Noë Cadeau.
Odette.....	M <sup>lle</sup> De Vita.
Isabelle de Bavière.....	Dorian.
Lionel ( <i>l'homme de la forêt</i> ).....	MM. Démon.
Ludger ( <i>Jean-Sans-Peur</i> ).....	Pascaud.
Clisson.....	Asnière.
Le duc d'Orléans.....	Guiraud.
Warwick.....	Allemand.
Tanguy.....	De Lisle.
Le petit duc de Lancastre.....	Le petit Henri.

Peuple, soldats, chevaliers français et anglais, seigneurs et dames de la cour.

**Au 3<sup>e</sup> acte :**

Grande Marche du Sacre du duc de Lancastre

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

**Grand Théâtre d'Angers.**

Samedi 19 décembre

MANON, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, musique de Massenet.

Dimanche 20 décembre

LE BARBIER DE SÉVILLE, opéra-comique en 4 actes, paroles de Castil-Blaze musique de Rossini.

**ÉTRENNES 1886**

La Librairie ABEL PILON (A. LE VASSEUR Succr), 33, rue de Fleurus, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (5 fr. par mois), les publications des principaux éditeurs de Paris : *Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés*, et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.

ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

**BOURSE DE PARIS**

DU 17 DÉCEMBRE 1885.

Rente 3 0/0.....	80 30
Rente 3 0/0 amortissable.....	82 85
Rente 4 1/2.....	106 »
Rente 4 1/2 (nouvelle).....	109 17
Obligations du Trésor.....	515 »

**INJECTION BROU**

40 ANS DE SUCCÈS  
 La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.  
 Application franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.  
 J. FERRÉ, Ph<sup>o</sup>, 102, rue Bichat, PARIS.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**DEUX PRÉS**

Situés commune de Saint-Lambert-des-levées,  
L'un à la Boire-Choux, contenant 1 hectare 32 ares 86 centiares, joignant le chemin de Bel-Air à Bellevue, et l'autre dans la prairie de Séchet, contenant 26 ares, joignant M. Guenyeau.  
S'adresser à M. CASTILLE, à Vivy, ou à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
**Le samedi 19 décembre 1885,**  
à 1 heure après midi,  
A Saumur, place de la Bilange,

D'UNE  
**FORTE JUMENT**  
Sous poil gris-pommelé, âgée de 9 ans.  
Au comptant avec 10 0/0 en sus.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean ou Noël 1886

**UNE VASTE MAISON**  
Place Saint-Pierre, n° 18,  
Avec cour, servitudes et deux très-grandes caves à l'abri des inondations.  
Ferait un très-beau magasin.  
Transformations au gré du preneur.  
S'adresser à la Ville de Paris.

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux?  
Envoyez franco par la poste **SIX francs** à M. PASQUIER, cimentier-rocailleux à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'un, le prix est de 4 francs.  
Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminé par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

**M. HOULARD, FILS**  
Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,  
Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.  
Envoi d'échantillons sur demande.

**CIDRES**  
Mayenne, Bretagne et Normandie  
M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.  
Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

**A CÉDER DE SUITE**  
**MAGASIN de MERCERIE**  
Et Rouennerie  
Très-bien achalandé.  
S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**  
Présentement ou pour Noël prochain,  
**BONNE ÉPICERIE**  
A laquelle on pourrait joindre un débit.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
D'OCCASION,  
**UN BON CABRIOLET**  
Monté sur Essieux à patente et Capote, Avec Harnais presque neufs.  
S'adresser à M. OAY, propriétaire à la Croix-Verte, Saumur. (898)

**FABRIQUE** de Treillages pour clôtures, échelas en châtaigniers de toutes dimensions pour vignobles.  
Treillages avec piquets, 0.75 le mètre sans piquets, 0.55 —  
Echelas de 1<sup>m</sup>30... 48 fr. le mille  
— 1<sup>m</sup>66... 55 —  
— 1<sup>m</sup>80... 58 —  
Les Echelas sont aiguisés d'un bout.  
S'adresser à M. JEUNETTE, quai de Limoges, 44.  
VENTE EN GROS ET DÉTAIL.

**M. TORSEAU**, acquéreur de la pêche de l'étang de Cunault, a l'honneur de prévenir le public qu'il vendra sur place, le dimanche 3 janvier prochain, les produits de cette pêche.  
Ce même jour, Assemblée sur les bords de l'étang. (916)

**Offres et Demandes**  
Comptable demande travail chez lui ou petite comptabilité.  
S'adresser au bureau du journal.  
ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.  
S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme **cocher** ou **jardinier**, la femme comme **cuisinière** ou **femme de chambre**.  
Ecrire à M. GRAVELBAU, à Montiliers, canton de Vihiers. (909)

**AVIS**  
Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.  
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.  
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

**ÉTRENNES 1886**  
Bon Marché réel

**GLACES**  
**DAVEAU, DOREUR**  
14, RUE DU PUIITS-NEUF, 14  
**SAUMUR**  
**GRAVURES**

**VOIR LES PRIX AFFICHÉS**  
**BRONZES D'ART & D'AMEUBLEMENT**  
TELS QUE :  
Jardinières, Cache-pots, Flambeaux, Bougeoirs, Candelabres, Pendules, Plats décoratifs, etc.  
**Garnitures de Foyer :** Chenets et Galeries de tous Styles, Pare-étincelles, etc.  
**Garnitures de Bureau :** Encriers, Presse-papier, Coupe-papier, Plumiers, etc.  
**Coffrets à Bijoux, à Mouchoirs, à Gants.**  
**Articles pour Fumeurs :** Pots à tabac, Services complets, Cendriers, Porte-allumettes, etc.  
Coupes, Baires, Statuettes, Bibelots spéciaux pour Étrennes.

**CIDRE MOUSSEUX** première qual., 20 fr., 230 litres.—MAUGET, à Nozay (Loire-Inférieure).

**Plus Intermédiaires**  
Plusieurs groupes de Fabricants de Draps, de Velours et Fouritures servant à la Confection des Vêtements pour Hommes, ayant résolu de vendre directement au public, ont décidé d'envoyer **gratuit** les Echantillons de leur Fabrication à toutes les personnes qui en feront la demande. De ce rapport direct entre le Fabricant et le Consommateur résulte une sérieuse économie, conséquence inévitable de la suppression des intermédiaires onéreux qui augmentent d'une façon considérable le prix de vente.  
Les demandes d'Echantillons doivent être adressées au seul représentant autorisé :  
**M. BEAUTIER, 10<sup>bis</sup>, r. de Bresse, PARIS**

Anémie, Sang pauvre, Pâles couleurs, Formation difficile, Menstruation irrégulière, Manque d'appétit.  
LE FL. 3 F. 50  
**\* DRAGÉES TONI-FERRUGINEUSES \***  
Aptitives, reconstituantes, ne contiennent jamais de ROUXEL, Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe à AUXERRE (Formule de M. HUGUARD, Rédacteur des Hôpitaux de Paris)  
LE FL. 3 F. 50  
Convalescences, Digestions mauvaises, Faiblesse par suite de couches ou Fatigue de Lactation.  
Dépôt à Saumur, ph<sup>ie</sup> A. NORMANDINE, 11 et 13, rue Saint-Jean.

**INJECTION PEYRARD**  
Ex-Pharmacien à Alger  
Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubébe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.  
RAPPORT : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 3 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons. »  
Chez l'inventeur, **M. PEYRARD**, Place du Capitole, Toulouse.  
Dépôt à Saumur, ph<sup>ie</sup> GABLIN.

**SANS PALAIS NI CROCHETS**  
**DENTS**  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
**SAUMUR**  
Extraction, Aurification—Prix modéré.

Thés **CHOCOLAT** — Vanille  
Qualité supérieure  
**GUÉRIN-BOUTRON**  
PARIS  
Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.  
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.  
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (233)

**VOUS QUI TOUSSEZ!** Rappelez-vous que les **BONBONS GRAMONT** au goudron sont le seul remède radical de la **Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Enrouements**. — D'un goût agréable, d'une absorption facile (les enfants les sucent par plaisir), ils économisent vingt fois leur prix en épargnant à ceux qui toussent l'achat de pastilles, pâtes pectorales, tisanes, etc., etc., et amènent rapidement la guérison. — Demandez conseil à votre médecin et toujours sa réponse sera invariable : « **Vous toussiez; essayez des Bonbons Gramont.** »  
PAIX : la boîte 1.75; 1/12 boîte 1.30 métrés imitations. Exiger rigoureusement la signature de D<sup>r</sup> GRAMONT.  
Dépôt à Saumur : pharm. GABLIN, rue d'Orléans, 27, et princ. pharm.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte Direct	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.																
6	55	matin	(s'arrête à la Possonnière)																
9	13	matin	omnibus-mixte.																
1	25	soir																	
3	32		express.																
7	15		omnibus.																
10	36		(s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.					
8 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.																
8	21		omnibus.																
9	27		express.																
12	48	soir	omnibus-mixte.																
4	44																		
7	4		omnibus (s'ar. à Tours)																
10	24		express-poste.																
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.